

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 mars 2019</b>	<b>N° 2019-171</b>

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25  
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 22 mars 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2019-171</b>

---

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le Grand projet des villes rive droite pour la mise à disposition de données SIG (Système d'informations géographiques) - Décision - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le parc bâti résidentiel existant constitue le premier gisement d'économies d'énergie sur le territoire métropolitain. En 2010, les 350 000 logements existants représentaient près du tiers de l'énergie consommée sur notre territoire. Près de 60% de ce parc ayant été construit avant la première réglementation thermique de 1974, une rénovation énergétique complète (enveloppes, systèmes énergétiques et production d'énergie) est nécessaire.

L'habitat constitue une cible diffuse qui nécessite la mise en place de dispositif d'animation, d'information et de financement clairs et accessibles permettant d'encourager propriétaires occupants et bailleurs dans des actions de réduction des consommations d'énergie. Une politique de rénovation ambitieuse est, de plus, un facteur de développement économique : elle contribue en effet à limiter la vulnérabilité du territoire, la facture énergétique, le phénomène de précarité énergétique et contribue au développement de marchés pour les entreprises locales du secteur du bâtiment et de l'énergie.

En réponse à cet enjeu majeur, le Conseil métropolitain a adopté le 13 juillet 2017 son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. L'axe premier de ce plan est d'accélérer la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole l'une des premières métropoles à énergie positive d'ici 2050. Pour cela, un objectif de rénovation énergétique de l'habitat a notamment été fixé : rénover chaque année 9 000 logements dont 3 700 logements individuels dès 2020. Bordeaux Métropole a ainsi engagé en 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé Ma Rénov Bordeaux Métropole. Il s'agit de dynamiser l'écosystème des acteurs locaux de la rénovation et du bâtiment et de réunir l'ensemble des conditions susceptibles de favoriser le passage à l'acte des propriétaires dans leurs travaux de rénovation.

## **1 Expérimentation en partenariat avec GPV (Grand projet des villes) Rive Droite**

L'expérimentation proposée consiste à repérer des ménages pouvant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les 4 communes de la rive droite que sont Lormont, Bassens, Cenon et Floirac. Il s'agit de mettre en œuvre, conjointement avec le **GPV Rive Droite**, une méthodologie de ciblage des ménages

pouvant réaliser des travaux de rénovation énergétique afin de communiquer sur l'offre de service Ma Rénov. Cette expérimentation répond à l'enjeu territorial d'accélérer la rénovation énergétique des logements, et

Bordeaux Métropole bénéficiera ainsi de l'expertise de **GPV Rive Droite** qui pourra, grâce aux croisements des données SIG et des données issues de la nouvelle thermographie aérienne, identifier les bâtiments résidentiels à forte déperdition énergétique en toiture sur la rive droite. Suite à ce repérage, des courriers seront envoyés aux ménages identifiés afin de leur proposer un accompagnement via la plateforme Ma Rénov, et leur faire connaître le dispositif.

Afin de se conformer au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – dit « RGPD », la thermographie aérienne n'est actuellement pas librement accessible au grand public.

Dans le cadre de la présente expérimentation, et dans le strict respect par le Groupement des dispositions notamment relatives au traitement des données personnelles, Bordeaux Métropole accordera un accès à ces données au bénéfice du GPV Rive Droite.

Pour lancer cette expérimentation, il est demandé au Conseil :

- D'accorder la mise à disposition des données SIG (Système d'informations géographiques) au **GPV Rive Droite** pour permettre un croisement des données afin d'identifier les bâtiments résidentiels à potentiel de rénovation énergétique sur les quatre communes de la Rive Droite.
- De valider l'ensemble des dispositions de l'expérimentation entre le **GPV Rive Droite** et Bordeaux Métropole, dans les conditions décrites dans la convention en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

**VU** l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat,

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,

**VU** la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie climat, expérimenter dans les quatre communes que sont Bassens, Lormont, Cenon, et Floirac, le repérage des ménages résidant dans des logements à fort potentiel de rénovation énergétique,

**DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant la mise en œuvre de l'expérimentation relative au repérage des ménages susceptibles d'engager des travaux de rénovation énergétique avec le **GPV Rive Droite**, et la mise à disposition des données SIG au GPV Rive Droite, dans le strict respect des conditions énoncées dans la convention en annexe, et en accord avec le règlement RGPD précité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 MARS 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 MARS 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---